

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 23 JUIN 2023

D2023-32  
Budget Primitif 2023  
**Décision Modificative n°1**

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	18	23

Vote POUR	17
Vote CONTRE	6
Abstention	0

Date de la Convocation

19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

**Présents :** Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, , Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, , Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD.

**Absents Excusés :**

Roger THEVENOT (pouvoir à Michel BERTHET); Guy LONGEPIERRE (pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER); Robert GUILLARD (pouvoir à Patrice DUPONT); Alain HOUDINET (pouvoir à Marie-Bénédicte LEBEGUE); Anthony MARASCO (pouvoir à Françoise CURAILLAT)

Considérant qu'une écriture d'ordre aurait dû être inscrite au budget primitif 2023 concernant une avance forfaitaire d'un marché réglée par la commune en fin d'année 2022 d'un montant de 15 950 €,

Considérant que la commune doit acheter une nouvelle balayeuse dont le coût est d'environ 115 000 € et que cette dépense n'est pas prévue au budget prévisionnel 2023,

Monsieur le premier adjoint informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les écritures suivantes :

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Article	Montant
21	2151-041	+ 15 950 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 15 950 €</b>

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 071-217101500-20230623-D2023\_32-DE

**Recettes d'investissement :**

Chapitre	Article	Montant
23	238-041	+ 15 950 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 15 950 €</b>

**Opération n°110 : Acquisitions Matériel**

Dépenses	
Tables de pique-nique	1 812 €
Ecole / cantine / jeux de cours	20 000 €
Chariot pour stockage et déplacement lits sieste	200 €
Achats divers d'équipements	22 988 €
Informatique mairie	30 000 €
Balayeuse	115 000 €

**Opération n°210 : Restaurant scolaire : 1 075 000 € (déduction de 115 000 €)**

Après en avoir délibéré, à 17 POUR, 0 ABSTENTION et 6 CONTRE (Christian JOLIVET, Florine JAILLET, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON), le conseil municipal approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

La secrétaire de séance  
Valérie BOUILLOUX



Le Maire,  
Roger THEVENOT

  


Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le 30/06/23.....

Acte affiché le 30/06/23.....

Acte contresigné le 30/06/23.

Le Maire, Roger THEVENOT

